

MAIRIE DE LOUHOSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0025
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 09 juin 2023

Date convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.
2023ko ekainaren 9an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (12) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (3) : IRIART BONNECAZE Carole, MEMBREDE Mathieu, SAPPARRART Bertrand

Procurations : Carole IRIART BONNECAZE DEBAT à Ximun LARRALE, Mathieu MEMBREDE à Jean Pierre HARRIET, Bertrand SAPARRART à Maylis HAPETTE

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : SAINT ESTEBEN Marie

OBJET : Chemin Landonoko Bidea

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2014 il avait été décidé de procéder à un échange de terrains avec les consorts ETCHEMENDY.

La régularisation n'a jamais été actée. Aussi, Il convient à présent de détailler les caractéristiques de cet échange en vue de procéder à ladite régularisation :

-Cession de des consorts ETCHEMENDY à la Commune de Louhossoa

Les consorts ETCHEMENDY cèdent à la Commune de Louhossoa une partie de la parcelle B n° 883 (6m²), une partie de la parcelle B129 (5m²) et la totalité de la parcelle B886 (14m²), soit un total de 25 m²

-Cession de la Commune de Louhossoa à la propriété des consorts ETCHEMENDY

La Commune de Louhossoa cède aux consorts ETCHEMENDY deux parties du domaine public d'une contenance de 1a58 et de 39ca et de 47 m², soit un total de 244m²

La superficie des terrains échangés n'étant pas du tout identique, une soulte doit être réglée par les consorts ETCHEMENDY afin que l'échange soit équitable pour la commune. Aussi, une soulte de 32 € 85 sera demandée aux consorts ETCHEMENDY (219 m²*0.15 € le m²).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

- De procéder à l'échange de terrains avec les consorts ETCHEMENDY dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Que les consorts ETCHEMENDY devront régler une soulte de 32,85€.
- Que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 10 juin 2023,

Le Maire,

Jean-Pierre HARRIET

